

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 14 DECEMBRE 2016****Feuillet : 2016/12/14****Page 1**

Le quatorze décembre deux mille seize, à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Georges TINET, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 08 décembre 2016.

PRESENTS : M. TINET Georges, Mme SIVIGNON Jacqueline, M. PLAZANET Jérôme, M. VALLADE Alain, Mme GRAVA Florence, M. LAMOUREUX Jean-François, Mme BUCINA Natacha, M. VIVIER Pierre, M. BOUYGES Serge, Mme PRESNEAU Arlette, M. DETRE Yannick, M. RIOS Philippe, M. SANTARPIA Didier, Mme MARIANY Marie-Line, M. FALQUE Jean-Louis, Mme DUCHER Fabienne, M. BONNAFOUX Daniel.

PROCURATIONS : Mme GUERREIRO Danielle à F. GRAVA.

ABSENTS : Mme GUERREIRO Danielle, Mme NITKOWSKI Céline, M. BONNAFOUX Daniel (malade parti à 18h45).

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame Jacqueline SIVIGNON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Lecture faite, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Cette séance comporte :

14 délibérations établies sur 7 pages

**FINANCES LOCALES – REHABILITATION CENTRE ASSOCIATIF ET CULTUREL
« L'INFIRMERIE » - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Délibération n°2016/12/14/01

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet sommaire portant sur la réhabilitation du Centre Associatif et Culturel « l'Infirmierie » qui s'élève à un coût total H.T. de 598 000€ (travaux : 520 000 € + honoraires et divers : 78 000€).

Il précise que le réaménagement de ce bâtiment peut être éligible à une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes, à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et au Fonds d'Intervention Communal (FIC) du Département pour l'année 2017.

Le plan prévisionnel de financement de la totalité de l'opération peut s'établir ainsi :

- Région (taux 34 %)	: 203 320,00 €	base : 598 000,00 €
- DETR (taux 30 %)	: 150 000,00 €	base : 500 000,00 €
- FIC (taux 25 % x1,15)	: 120 750,00€	base : 420 000,00 €
- Participation communale	: 123 930,00 €	

Total H.T. : 598 000,00 €

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 14 DECEMBRE 2016****Feuillet : 2016/12/14****Page 2**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver :
 - o l'avant projet sommaire du Centre Associatif et Culturel (ex Infirmerie) pour un montant total H.T. de 598 000,00 € H.T.
 - o le plan prévisionnel de financement détaillé ci-dessus,
- de solliciter l'attribution par :
 - l'Etat d'une subvention au titre de la DETR 2017 ;
 - le Département du Puy-de-Dôme d'une subvention au titre du FIC 2017 ;
 - la Région d'une subvention de 203 320 € dans le cadre de ses politiques de soutien à la ruralité/ aux bourgs centres – pôle de services ;
- d'autoriser Monsieur le Maire :
 - o à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet ;
 - o à viser tous documents administratifs et comptables s'y rapportant.

MARCHES PUBLICS – AVENANT AUX TRAVAUX DE LA NOUVELLE MAIRIE**Délibération n°2016/12/14/02**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un avenant à intervenir avec l'entreprise désignée ci-après pour la construction de la nouvelle mairie. L'avenant consiste principalement dans des adaptations des travaux en cours de chantier.

L'avenant est détaillé dans le tableau ci-dessous :

lot	nature des travaux	entreprise	Total HT
2	Terrassement - gros œuvre	CHAMBON CONSTRUCTION	447 690,07
	avenant n° 1 (OS n° 1)	(dont options 1,2,3,4 : 12 906,67)	3 600,00
		Nouveau montant marché	451 290,07

Le montant total H.T. de l'avenant détaillé ci-dessus s'élève donc à 3 600,00 € et celui des marchés ainsi modifiés à 1 318 007,99 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant précité et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer et toutes les pièces s'y rapportant.

INTERCOMMUNALITE : DELEGUES COMMUNAUTAIRES**Délibération n°2016/12/14/03**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des conseillers communautaires appelés à siéger à la communauté d'agglomération « AGGLO Pays d'Issoire ».

Il précise que le nombre de délégués communautaires à élire est de trois (3) parmi les conseillers communautaires sortants.

Il propose d'établir une liste commune composée ainsi : Mr TINET, Maire, Mr LAMOUREUX Jean-François et Mr BONNAFOUX Daniel.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 DECEMBRE 2016

Feuillet : 2016/12/14

Page 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, par 17 voix pour, une contre (J. PLAZANET) :

Mr TINET Georges, Maire,
Mr LAMOUREUX Jean-François,
Mr BONNAFOUX Daniel,

comme délégués à la communauté d'agglomération « AGGLO Pays d'Issoire ».

INTERCOMMUNALITE : RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU S.I.E.G.

Délibération n°2016/12/14/04

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2015 du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le rapport présenté.

FINANCES LOCALES – MODIFICATIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRINCIPAL

Délibération n°2016/12/14/05

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, au budget principal, les modifications budgétaires détaillées ci-dessous :

Libellé	Augmentation des dépenses		Diminution des dépenses	
	Article	Montant	Article	Montant
Entretien autres bâtiments	615228	1 000,00		
Entretien bâtiments publics			615221	1 000,00
Entretien réseaux	615232	15 000,00		
Entretien voirie			615231	15 000,00
Total section de Fonctionnement		16 000,00		16 000,00
Dépôts et cautionnements reçus	165	1 300,00		
Matériel de bureau & informatique			2183-OP220	1300,00
Total section d'Investissement		1 300,00		1 300,00

FINANCES LOCALES – AFFECTATION D'UNE DEPENSE EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Délibération n°2016/12/14/06

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une facture ainsi qu'un avoir portant sur celle-ci établis par la société Bureau Service pour l'achat de dossiers suspendus nécessaires pour l'aménagement de la nouvelle mairie.

Il précise ensuite que ces équipements sont en polypropylène dont la durée d'utilisation prévue est supérieure à dix ans. En conséquence, il propose d'inscrire cette dépense en section d'investissement du budget principal à l'opération 220 « nouvelle mairie ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter la facture de 3 109, 20 € diminuée de l'avoir d'un montant de 922.56 € soit un montant de 2 186,64 € en section d'investissement du budget principal à l'article 2183 dans l'opération 220 « nouvelle mairie ».

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 14 DECEMBRE 2016****Feuillet : 2016/12/14****Page 4**

FINANCES LOCALES – REGIE DE LA CANTINE SCOLAIRE - MODIFICATION DE L'INDEMNITE DU REGISSEUR***Délibération n°2016/12/14/07***

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la régie de recettes pour l'encaissement des tickets de cantine scolaire a été créée par délibération du 22 juin 1979.

Il précise que la moyenne mensuelle des recettes d'encaissement en 2015 s'est élevée à 3 106 € qui doit entraîner l'augmentation du cautionnement à l'initiative du régisseur et du montant de l'indemnité du régisseur.

Considérant l'arrêté du ministre du budget du 28 mai 1993 modifié, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par seize voix pour et une contre (J. PLAZANET), de fixer le montant de l'indemnité de régisseur au taux maximum de 120 €.

FINANCES LOCALES – SUPPRESSION DE LA REGIE POUR L'ENCAISSEMENT DES PHOTOCOPIES***Délibération n°2016/12/14/08***

Monsieur le Maire rappelle la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des photocopies par délibération du 18 juin 1999.

Il précise que le nombre de photocopies réalisées en mairie est en constante diminution et propose de supprimer cette régie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de supprimer la régie de recettes pour l'encaissement des photocopies, à effet du 31 décembre 2016.

FINANCES LOCALES - PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE ST GERMAIN-LEMBRON***Délibération n°2016/12/14/09***

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la commune de Saint Germain-Lembron qui sollicite la participation aux frais de fonctionnement concernant un élève de la commune qui poursuit sa scolarisation à Saint Germain-Lembron pour l'année scolaire 2016/2017.

1 254,23 € X 1 élève = 1 254,23€ (fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire), somme recouvrée par 4 échéances trimestrielles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 14 voix pour et 3 voix contre (J. PLAZANET, N. BUCINA et D. SANTARPIA), d'autoriser Monsieur le Maire à verser la somme de 1 254,23 € (par trimestrialité) pour participation aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2016/2017 pour un élève de la commune scolarisé dans les écoles de Saint Germain-Lembron.

PERSONNEL : AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE DE LA M.N.T.***Délibération n°2016/12/14/10***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré au contrat groupe proposé par la Mutuelle Nationale Territoriale (M.N.T.) pour la protection des agents de la collectivité depuis le 1er janvier 2013.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 14 DECEMBRE 2016****Feuillet : 2016/12/14****Page 5**

La M.N.T. a été retenue après la mise en concurrence effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Une réunion d'informations organisée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et la M.N.T a mis en évidence un déséquilibre financier du contrat et à amener cette dernière à augmenter le taux de cotisation des agents à compter du 1er janvier 2017.

Ainsi le taux de cotisation augmentera de 1.56 % à 1,91% soit une augmentation de 24,84 %.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de prévoyance à intervenir avec la M.N.T. et le Centre de Gestion de la F.P.T.

FINANCES LOCALES – REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2017**Délibération n°2016/12/14/11**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de mettre en conformité le système d'assainissement et qu'en conséquence la programmation des travaux d'assainissement à réaliser se poursuit.

Il propose alors au Conseil Municipal de fixer la redevance d'assainissement qui permet d'équilibrer le budget spécifique assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par quinze voix pour et deux contre (J. PLAZANET et JF LAMOUREUX), de fixer la redevance communale d'assainissement 2017 à 1,67 € du m3. A cette redevance se rajoute celle du syndicat intercommunal d'assainissement du bassin de Brassac-Sainte Florine (S.I.A.B.) fixée à 0,98 €.

LOCATIONS – REDEVANCE CHAUFFAGE COLLECTIF**Délibération n°2016/12/14/12**

Le Conseil Municipal fixe, par seize voix pour et une abstention (Ph. RIOS), à compter du 1^{er} janvier 2017, le montant des charges de chauffage collectif des logements communaux approvisionnés en :

- gaz de ville à 250 € (logements situés à l'école de La Combelle) par radiateur ;
- fioul domestique à 225 € (logement situé à l'école d'Auzat) par radiateur.

LOCATIONS – REGULARISATION DE CHARGES LOCATIVES**Délibération n°2016/12/14/13**

Monsieur le Maire donne lecture des états des charges locatives des résidences Emile Zola, Victor Hugo et du Pavillon Voltaire pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, les états récapitulatifs et autorise l'appel des charges complémentaires et les remboursements en découlant.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 14 DECEMBRE 2016****Feuillet : 2016/12/14****Page 6**

**AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMUNES : ENTRETIEN DES PORTES
AUTOMATIQUES NOUVELLE MAIRIE****Délibération n°2016/12/14/14**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de contrat d'entretien des portes automatiques installées dans la nouvelle mairie.

La société RECORD propose plusieurs contrats d'entretien. Dans toutes les propositions, deux visites annuelles de contrôle est prévue toutes les 6 semaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de retenir la proposition du contrat de base « PREVENTION » pour un montant annuel H.T. de 264,00 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à viser le contrat à intervenir avec la société Record qui prendra effet le 1^{er} du mois suivant la signature et tous les documents s'y rapportant.

Régime indemnitaire du personnel communal

Le nouveau régime indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel applicable à tous les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale est expliqué.

Il est proposé de transposer l'ancien régime indemnitaire dans le nouveau de sorte que le personnel communal ne soit pas perdant sur le montant de primes tout en respectant l'enveloppe indemnitaire fixée par le Conseil Municipal. Ce dernier donne son accord, à l'unanimité, à cette proposition.

Travaux**Nouvelle mairie :**

La démolition de l'ancienne mairie est terminée. Les aménagements extérieurs se poursuivent.

Le service technique a installé un WC handicapés au stade d'Auzat, participé à l'installation des illuminations de Noël et la mise en place des sapins, en plus de ses activités récurrentes.

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, sollicité par le Collège de Brassac-Les Mines pour subventionner un voyage scolaire devant se dérouler en janvier 2017, donne, à l'unanimité, un accord de principe pour une subvention de 20 € par élève domicilié dans la commune. Onze élèves de la commune peuvent participer à ce voyage.

Le Conseil Municipal, sollicité par l'association « Scene & Co » de Sainte Florine qui sollicite une subvention de la commune au prétexte que 4 enfants de la commune bénéficient de ses activités de théâtre, danse et chant, décide, par 16 voix contre et une abstention (J. PLAZANET) de ne pas donner suite à cette demande.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 14 DECEMBRE 2016****Feuillet : 2016/12/14****Page 7****Questions diverses**

Entretien des installations de chauffage et de climatisation

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de contrat d'entretien du matériel de climatisation installé dans la nouvelle mairie.

La société Climatys, qui l'a installé, propose un entretien qui comprendra deux visites annuelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, de surseoir à la mise en place de ce contrat dans l'attente de plus amples renseignements sur ce dossier.

Taille des haies

Mr FALQUE intervient pour signaler le problème de taille de haies dans l'avenue de Tansac et dans la rue de la Poste à la Combelle.

Un rappel des obligations des propriétaires à ne pas laisser leurs haies empiéter sur le domaine sera fait dans la gazette à sortir prochainement.

Déneigement des trottoirs

Un rappel des obligations des propriétaires à déneiger les trottoirs lorsqu'ils sont riverains de ces derniers sera fait dans la gazette à sortir prochainement.

Nettoyage de la Chambre Chaude

F. GRAVA fait part de l'état des sanitaires laissé par les associations utilisatrices de la Chambre Chaude depuis la fermeture de la salle polyvalente. Un courrier sera adressé aux présidents d'associations pour les sensibiliser à ce problème, monsieur le Maire rappelant que le personnel ne peut pas passer après chaque utilisation.

Délégations du Maire :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal que, sur la base de la délibération du 28 mars 2014 lui confiant certaines délégations :

1) Il n'a pas exercé le droit de préemption suite à déclaration d'intention d'aliéner sur la vente des parcelles cadastrées :

Section BC	n° 41 et 42 de Mr et Mme HAUVILLE Danie l ;
Section AV	n°419 de Mr et Mme LAYDON ;
Section AZ	n° 357, 367, 499, 501, 502 & 504 de Mr BALDO Dario ;
Section AX	n° 48, 49 & 416 des Consorts ESPERON ;
Section BC	n° 44 et 278 de Mr JACOB Jérôme ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 14 DECEMBRE 2016****Feuillet : 2016/12/14****Page 8****LISTE DES DELIBERATIONS**

Numéro de la délibération	Objet
2016/12/14/1	Réhabilitation centre associatif et culturel « l'Infirmierie » - Demandes de subventions
2016/12/14/2	Avenant aux travaux de la nouvelle mairie
2016/12/14/3	Délégués communautaires
2016/12/14/4	Rapport d'activité 2015 du SIEG
2016/12/14/5	Modifications budgétaires – Budget principal
2016/12/14/6	Affectation d'une dépense en section d'investissement
2016/12/14/7	Régie de la cantine scolaire – Modification de l'indemnité du régisseur
2016/12/14/8	Suppression de la régie pour l'encaissement des photocopies
2016/12/14/9	Participation aux charges e fonctionnement des écoles de Saint-Germain-Lembron
2016/12/14/10	Avenant au contrat de prévoyance de la M.N.T.
2016/12/14/11	Redevance d'assainissement 2017
2016/12/14/12	Redevance chauffage collectif
2016/12/14/13	Régularisation de charges locatives
2016/12/14/14	Entretien des portes automatiques nouvelle mairie
	Sans délibération : <ul style="list-style-type: none">- Régime indemnitaire du personnel communal- Travaux : nouvelle Mairie, service technique.- Subventions aux associations- Questions diverses : Entretien des installations de chauffage et de climatisation, taille des haies, déneigement des trottoirs, nettoyage de la Chambre Chaude.- Délégations du Maire :Droit de préemption.